

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

18 OCTOBRE 2013

Le dix-huit octobre deux mil treize à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 11 octobre 2013 adressée par M. Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline, RASTOIX Pascale.

Pouvoirs : M. BOILE Antoine à M. FOURNIER Michel
Mme FAYARD Monique à M. ASTIER Raymond
M. PEREZ Pierre à M. CORGER Hervé

Absente : Mme MITON Sophie

Secrétaire de séance : Mme DEBAIN Christiane

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter cinq délibérations à l'ordre du jour :

- Site internet
- Transformation de la SEMERAP en SPL
- Ouverture droit ARE (allocation retour à l'emploi)
- SMTC : désignation de délégués communaux
- Etudes surveillées 2013-2014

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Indemnisation de sinistre : encaissement de chèque
- Ouverture de crédits
- Chantier Ecole : travaux complémentaires
convention servitudes ERDF
- Réforme des rythmes scolaires : prolongation de contrats
- Vestiaires du stade : travaux complémentaires
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

SITE INTERNET

Madame Mizoule propose à l'assemblée de passer un contrat de vente d'un site web avec la société *BONGO FM Consulting* pour un montant de 2 850.00 € HT soit 3 408.60 € TTC. Cela permettra de refaire entièrement le site de la commune pour le rendre plus pratique pour ses consultants et utilisateurs.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

TRANSFORMATION SEMERAP EN « SPL »

Par courrier du 20 septembre 2013, la société SEMERAP informe la collectivité de son intention de transformer sa société en SPL (Société Publique Locale).

Un avis est demandé à la collectivité, ainsi qu'une proposition d'achat de 10 actions minimum d'un montant de 31.00 € HT l'action, soit un total de 310.00€ HT.

L'assemblée demande qu'une information plus détaillée soit demandée aux services de la SEMERAP avant de se prononcer. Un contact sera pris en ce sens avec la société prochainement.

La décision est donc repoussée au prochain conseil municipal.

OUVERTURE DROIT ARE (Allocation de Retour à l'Emploi)

Mme Rastoix explique que suite à la démission d'un agent pour raison légitime (suivre son conjoint muté dans un autre département), la commune doit verser une allocation à cet agent. Monsieur le Maire précise que la commune n'étant pas assurée pour ce risque, elle doit se substituer aux services de Pôle Emploi, et de ce fait, verser l'allocation de retour à l'Emploi (ARE).

Une étude chômage a été calculée par le Centre de gestion de l'Allier :

- Montant de l'allocation journalière brute : 23.83 €
- Durée : 1095 jours

Cette allocation doit être versée mensuellement à terme échu.

L'agent doit impérativement être inscrit comme demandeur d'emploi et avoir fait l'objet d'un rejet de la part de Pôle Emploi, et justifier mensuellement de cette inscription.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

SMTC : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe qu'il faut désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au SMTC.

- M. DUPUIS Alain est candidat pour assumer le mandat de délégué titulaire ;
- M. FOURNIER Michel accepte d'être délégué suppléant.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

ECOLE : ETUDES SURVEILLÉES 2013-2014 :

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'encadrement de l'étude surveillée de l'école publique sera assuré par des enseignants volontaires.

Cette étude aura lieu chaque jour d'école de 16 heures à 17 heures.

Les enseignants seront rémunérés aux taux en vigueur (B.O Éducation Nationale n°31 du 02/09/2010).

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

INDEMNISATION DE SINISTRE : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Suite à des dégradations dans la nuit du 13 au 14 septembre 2013, l'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « bris de glace » du panneau d'affichage de la mairie.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 185.10 €. Il conviendrait :

- ✓ d'encaisser les chèques d'indemnisation d'un montant de 185.10 €

- ✓ d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement, au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

OUVERTURE DE CREDITS :

1- Vestiaires stade

Des travaux n'ayant pas été prévus au BU 2013, il conviendrait d'effectuer :

- ✓ un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 4520.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 : prélèvement pour dépenses d'investissement.
- ✓ un vote supplémentaire de 4520.00 € sur la section d'investissement :
Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement
Dépenses : 2128.101 Stade

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

2- Bâtiment rue du Couvent :

Pour permettre :

la mise en service des sanitaires, des travaux de branchement ont été nécessaires. La SEMERAP nous a fait parvenir un devis de 3001.73 €. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2013, il conviendrait d'effectuer :

- ✓ un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 3001.73 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- ✓ un vote supplémentaire de 3001.73 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2135.093 bâtiment rue du couvent

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

3- Pour la mise en place d'un chauffage dans les sanitaires, des travaux ont été également nécessaires. La Société DEM'ELEC nous a fait parvenir un devis de 1155.34 €. Pour cela, il conviendrait d'effectuer :

- ✓ Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 1155.34 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- ✓ Un vote supplémentaire de 1155.34 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2135.093 bâtiment rue du couvent

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

-Virement de crédits :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Fond de péréquation intercommunal et communal	61522	2557.00	73925	2557.00

Cotisation élus part patronal	61522	1000.00	6534	1000.00
-------------------------------	-------	---------	------	---------

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

CHANTIER ECOLE :

Travaux complémentaires

Dans le cadre des travaux « Extension et rénovation d'une école communale », il convient de réaliser des travaux :

- ✓ 1- pour une modification sur la pose d'une baie vitrée.

M. le Maire propose de retenir la proposition de la société MONT pour un montant de 707.00 € HT, soit 845.57 € TTC.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

- ✓ 2- pour un branchement d'un nouveau compteur sur le réseau d'eau potable.

M. le Maire propose de retenir la proposition de la société VERNET-BOSSER pour un montant de 844.00 € HT, soit 1009.42 € TTC.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

- ✓ 3- pour la mise en place d'une ligne de téléphonie souterraine.

M. le Maire propose de retenir la proposition d'ORANGE pour un montant de 632.86 € HT, soit 756.90 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- ✓ 4- pour la pose de toiles aimantées sur murs pour trois classes (maternelles).

M. le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise CHARTRON ainsi que l'option :

Devis : pour un montant de 1924.91 € HT soit 2302.19 € TTC.

Option : pour un montant de 24.21 € HT soit 28.96 € TTC.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

Concernant l'avancée du chantier de l'école, celui-ci a pris un mois de retard suites aux intempéries. Il a été demandé à l'architecte une livraison pour fin janvier 2014 d'une part, et d'autre part que l'ensemble des travaux soit terminé pour la rentrée scolaire 2014 y compris l'aménagement de la cour.

Le mobilier complémentaire pour les nouvelles classes sera commandé d'ici la fin de l'année 2013.

Convention de servitudes ERDF

Dans le cadre des travaux « Extension et rénovation d'une école communale », la mise en place d'une ligne souterraine a donné lieu à un droit de servitude de 20 €.par mois. Il convient de signer la convention citée ci-dessus.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : prolongation de contrats

Les nouveaux rythmes scolaires ont généré des sureffectifs momentanés d'enfants sur la période périscolaire de fin de journée, aussi il convient de valider la prolongation des contrats jusqu'au 22 décembre 2013 pour les personnes qui complètent les effectifs stables :

- ✓ deux postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 9 heures.
- ✓ un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

Une réunion publique pour faire le point sur les rythmes scolaires et les TAPS a eu lieu le 16 octobre, en présence des élus de la commission scolaire, des parents d'élèves, des institutrices, et des intervenants. Cette réunion très constructive va permettre de faire évoluer l'organisation des TAPS.

VESTIAIRES DU STADE :

• Travaux complémentaires :

Dans le cadre des travaux « Vestiaires sportifs », des travaux complémentaires doivent être réalisés.

M. le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise COLAS, pour un montant de 3032.00 € HT soit 3626.27 € TTC.

Ces travaux n'entraînent pas de dépassement du budget alloué initialement à cette opération.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

• Prolongation du délai pour les travaux :

La réception des travaux était prévue le 15 novembre 2012 (début de travaux le 15 février 2012, pour 9 mois).

Toutefois, l'ensemble des finitions ne pouvait pas être réalisé en période hivernale, tant pour la partie extérieure qu'intérieure car il n'y avait pas de chauffage dans le bâtiment.

La date de fin du marché a donc été repoussée de 7 mois, soit le 15 juin 2013.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

• Pénalité de retard :

Le maître d'œuvre SERIA nous a fait parvenir un rapport sur les différentes pénalités qui peuvent être appliquées aux entreprises étant intervenues sur le chantier.

Compte-tenu d'absences et de retard (4 mois), M. le Maire propose d'appliquer des pénalités de retard à l'entreprise SABATTERY pour un montant de 991.63 € HT soit 1191.63 € TTC.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents.

M. le Maire rappelle que le projet initial pour les travaux (ouverture des plis) était de 442 027.72 € TTC. Au final les travaux ont été réalisés pour la somme de 434 957.58 € TTC

L'opération globale, en tenant compte des frais d'architecte, des contrôles, des raccordements s'élève à 525 785 € TTC, subventionnée par le Conseil général à 57400 €, le Conseil régional à 18 848.00 €, et le District de Foot à 10 000 €. Il rappelle également que ces travaux ne concernent pas uniquement la construction de quatre vestiaires neufs, mais également le

réaménagement de toute la zone de stationnement, l'éclairage public, le réseau d'eau pour l'arrosage des terrains et l'assainissement des anciens bâtiments.

INFOS SUR LES COMMISSIONS

❖ Commission Voirie et Urbanisme :

- Un agent effectuera des « travaux d'Intérêt général » pendant 4 semaines aux services techniques sur notre commune.
- La Société ORANGE a fait savoir qu'elle effectuera la mise en place de la fibre optique sur notre commune avant la fin de l'année 2013.
- Diagnostic des rivières : le technicien va effectuer ce diagnostic sur 60 communes. Pour ce qui concerne la commune de St Beauzire, il a été effectué mercredi avec M. Astier.

❖ Commission culture :

- jeudi 7 novembre à 11 h : inauguration des « boîtes à lire » installées sur la commune, par Gérard Georges, auteur de romans du terroir ;
- vendredi 8 novembre à 17 h 30, rencontre avec Emmanuelle Maisonneuve, auteur jeunesse, à l'Espace culturel.
- samedi 16 novembre : spectacle à la salle des Fêtes « histoires et anecdotes auvergnates » par Philippe Guillaumin.
- dimanche 16 novembre : Fête du livre avec la participation de nombreux auteurs, et diverses animations.

❖ Commission « sports » :

Samedi 5 octobre a eu lieu l'inauguration des vestiaires du foot en présence des sportifs et entraîneurs du GFL et de l'USSB ainsi que des représentants du Conseil régional, du Conseil général et de la Ligue de football du Puy-de-Dôme dans une ambiance sympathique et conviviale.

❖ Commission « administration » :

La commission procède à la révision des listes électorales.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ Biopôle :

- déménagement de la Société Limagrain les 16 et 17 Novembre : 1/3 de l'effectif ;
- l'ouverture de la crèche a eu lieu le 26 Août.

❖ Agrandissement de la zone artisanale : suite à la demande de plusieurs artisans de s'agrandir ou de s'installer sur la commune de St-Beauzire, une étude va être réalisée par la Communauté de communes. Cet agrandissement se ferait en plusieurs tranches.

DATES À RETENIR :

- réunion technique ZPH : mercredi 23 Octobre à 9 h 00.
- Conseil municipal : vendredi 15 novembre à 20 h
- repas des aînés : dimanche 13 décembre.

La séance est levée à 22 h 40.